

Edition : Mai - juillet 2026 P.26  
 Famille du média : Médias spécialisés  
 grand public  
 Périodicité : Irrégulière  
 Audience : 1528000



Journaliste : -  
 Nombre de mots : 729

**SPÉCIAL PLACEMENTS**

Mettre son argent à l'abri

# ASSURANCE VIE EN EUROS

## Beaucoup plus rentable que les produits de trésorerie des établissements bancaires

**A**ux yeux de la plupart des souscripteurs, l'assurance vie est avant tout un formidable produit d'épargne retraite. Il est vrai qu'elle ne manque pas d'atouts lorsqu'on vise cet objectif (lire page 78). Mais ce placement ne se résume pas à cela. Il peut également être utilisé pour sécuriser ses économies à moyen terme, souvent de manière beaucoup plus rentable qu'avec les produits de trésorerie vus précédemment (et sans aucun plafond de dépôt). Il suffit d'opter pour un contrat offrant la possibilité d'investir à 100% sur les fonds en euros sans risque. En choisissant un produit dépourvu de frais d'entrée, il y a même moyen de faire fructifier pour quelques mois son épargne de précaution. Car contrairement à une idée largement répandue, l'argent placé en assurance vie reste disponible à tout moment, avec un atout de taille pour les retraits effectués après la huitième année de vie du contrat : les intérêts acquis sont le plus souvent exonérés d'impôt.

### RENTABILITÉ Les taux servis par les meilleurs contrats de la place excèdent le seuil de 3%

Certes, les fonds en euros ne sont plus aussi intéressants que dans les années 2000, où leur rendement excédait parfois 5 ou 6%. Mais ils gardent un gros avantage : l'argent qui y est placé est garanti à 100% (aucune perte en capital n'est à craindre). Et puis, la remontée des taux longs entamée en 2022 leur a redonné un certain éclat : depuis 2023, la rémunération servie chaque année dépasse 2,50%. Elle a même atteint 2,65% en 2025. Bien qu'il s'agisse là de taux moyens établis sur 250 contrats. Si ceux des banquiers et des assureurs traditionnels tirent souvent la moyenne vers le bas, les meilleurs affichent des rendements plus attrayants, souvent supérieurs à 3% (lire le tableau ci-contre).

### DISPONIBILITÉ Votre épargne est récupérable à tout moment, dans un délai d'environ dix jours

Concernant la disponibilité de l'argent investi, l'assurance vie souffre d'une mauvaise réputation : le souscripteur,

dit-on parfois, devrait rester « scotché » à son contrat durant des années... Certes, il s'agit d'un placement auquel il vaut mieux ne pas toucher durant les huit premières années afin d'optimiser la fiscalité. Mais rétablissons la vérité : les fonds ne sont jamais bloqués. Quel que soit le contrat souscrit, classique ou en ligne, vous pouvez demander à tout moment de récupérer vos capitaux, en partie ou en totalité, en effectuant ce qu'on appelle un « rachat ». Sous une dizaine de jours environ, votre argent arrivera alors sur votre compte bancaire.

### RESTRICTIONS De plus en plus de compagnies limitent l'accès à leurs fonds en euros sans risque

Lorsqu'on exige la sécurité totale pour ses économies, tous les contrats ne se valent pas. Ainsi, nombre d'assureurs limitent désormais l'accès à leurs fonds en euros, exigeant qu'à chaque versement effectué, de l'épargne (de 25 à 50%) soit aussi versée sur des fonds boursiers ou immobiliers, donc présentant un risque. Une contrainte qui peut satisfaire les épargnants dont l'horizon de placement est de plus de dix ans, mais

pas ceux qui veulent mettre provisoirement leur argent à l'abri des possibles tourmentes financières. Les fonds en euros des contrats proposés ci-dessous sont évidemment accessibles à 100%.

### IMPÔTS La fiscalité appliquée aux gains est très favorable aux assurés après la huitième année

Exception faite des contrats garnis de plus de 150 000 euros (300 000 euros pour un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune), la réforme du régime fiscal de l'assurance vie, initiée en 2018, a plutôt choyé les assurés. En effet, au lieu de payer de 32,2 à 52,2% de taxes sur les gains acquis pour une sortie d'argent réalisée avant la fin de la huitième année, ils supportent aujourd'hui une ponction unique de 30% (lire les explications détaillées dans le tableau publié à la page 70). Surtout, les abattements applicables sur les gains retirés après huit ans - de 4 600 euros par an pour un célibataire et de 9 200 euros pour un couple - ont été conservés. Il reste ainsi possible de retirer chaque année plusieurs milliers d'euros de son contrat, sans rien devoir verser au fisc. ♦

### SIX CONTRATS DOTÉS D'UN FONDS EN EUROS PERFORMANT ET ACCESSIBLE SANS AUCUNE CONTRAINTE (1)

ÉTABLISSEMENT (CONTRAT)	RENDEMENT 2025 (SUR CINQ ANS)	FRAIS D'ENTRÉE (DE GESTION ANNUELLE)	MISE INITIALE (VERSEMENTS SUIVANTS)	L'AVIS DE CAPITAL
<b>CONTRATS CLASSIQUES</b>				
<b>Ampli mutuelle</b> (Ampli-Assurance Vie)	3,75% (11,68%) (2)	0% (0,5%)	5 000 euros (1 000 euros)	Un seul fonds proposé, en euros, parfaitement géré par l'assureur.
<b>Garance</b> (Garance Epargne)	3,50% (17,11%)	0% (0,6%)	50 euros (150 euros)	Bien au-dessus de la moyenne du marché, depuis des années.
<b>La France mutualiste</b> (Actépargne2)	3,50% (15,03%)	0% (0,77%)	300 euros (150 euros)	Gestion active du fonds en euros et rendement hors-norme.
<b>CONTRATS EN LIGNE</b>				
<b>Assurancevie.com</b> (Lucya Abeille)	2,51% (10,81%)	0% (0,6%)	500 euros (500 euros)	Un taux de rendement très régulier, et des frais de gestion réduits.
<b>BoursoBank</b> (BoursoVie)	3% (3) (13,41%)	0% (0,75%)	300 euros (300 euros)	Parmi les meilleurs fonds en euros, des contrats 100% en ligne.
<b>Placement-direct</b> (Essentiel)	3% (12,94%)	0% (0,75%)	1 000 euros (100 euros)	Le contrat de ce courtier en ligne sort du lot depuis longtemps.

(1) Les versements peuvent être placés à 100% sur le fonds en euros du contrat. (2) Rendement sur trois ans, le contrat ayant été créé en 2023. (3) Les versements sur ce fonds sont limités à 100 000 euros par an.